



ACTUALITES SOCIALES

AVRIL 2021

3^{ème} CONFINEMENT : GARDE D'ENFANTS

Nous revivons le même cafouillage que l'an passé pour la garde de nos enfants. Les règles sont pourtant simples : soit je suis en capacité de télétravailler, soit je peux être en chômage partiel.

Nouveauté 2021, si la charge d'enfant est incompatible avec le télétravail, le chômage partiel peut être demandé si l'entreprise reconnaît cette incompatibilité.

Cependant, nous vous mettons en alerte car le chômage partiel n'est payé qu'à hauteur de 84% de votre salaire et affectera votre solde de JATT ainsi que vos primes d'Intéressement et de Participation de l'année prochaine.

LE BLUES DU MANAGER DE PROXIMITE

Entre le burnout (épuisement) et le bore-out (ennui profond), c'est le brown-out qui affecte certains de nos managers de proximités.

Entre le marteau et l'enclume, ils sont parfois obligés de relayer des informations et d'appliquer des directives qui vont à l'encontre de leurs valeurs et sont parfois à la limite de la légalité.

En cette période de confinement où l'Entreprise impose des décisions sans les assumer, comme inciter fortement à poser des congés en omettant le chômage partiel (qui est un dispositif légal), nos managers sont mis à mal et leur mal être est de plus en plus grandissant...

La CFTC ne souhaite pas que les managers portent le fardeau des décisions de la Direction COVEA et n'accepte pas le déphasage entre les grands discours de COVEA et les mesures prises sur le terrain.

RESULTATS COVEA 2020

Les résultats du Groupe nous seront communiqués officiellement le 15 Avril prochain.

Dans l'attente de ces chiffres qui détermineront le montant de nos Intéressements et de notre Participation, la CFTC se positionnera sur le montant et les modalités de la prime « Macron » qu'elle demandera à la Direction.

Après des propositions d'augmentations plus que décevantes, nous espérons que les montants de nos primes permettront la continuité du modèle de rémunération COVEA.

HANDICAP & EGALITE PROFESSIONNELLE

Quand la CFTC signe des accords, c'est qu'elle les juge bons. Ensuite il est normal pour nous de vous expliquer ces accords ainsi que les avantages que vous avez à en tirer !

Pour vous faire comprendre l'intérêt des accords Handicap et Egalité professionnelle nous avons rédigé 2 fiches pour vous aider à comprendre et à faire valoir vos droits.



CHALLENGES - RECOMPENSES & IMPÔTS

Nous avons découvert que les gains issus des challenges organisés par la DAV étaient imposables. Les règles de l'URSSAF et fiscales s'imposent à tous, mais il faut que le salarié en soit informé ! Nous espérons qu'aucun salarié de la DAV ne dépassera pas certains seuils qui lui permettraient d'accéder à des aides CAF ou de la taxe d'habitation du fait de son augmentation de revenu imposable.

PREMIERS PAS CHEZ COVEA.

En 2021, Covéa propose plus de 350 contrats en alternance, 300 contrats saisonniers sont recherchés chez FIDELIA ou encore des temporaires vacances à la GMF:

Pour candidater, un CV et une lettre de candidature mentionnant les disponibilités, Juillet et/ou Août, sont à adresser, de préférence par courriel :

- TEMPORAIRES VACANCES GMF : temporairesvacances.gmf@covea.fr
- TEMPORAIRES VACANCES MMA : temporairesvacances.mma@covea.fr

TELETRAVAIL...

La Direction reste sur sa position de plafonner à 330 € par an les indemnités de télétravail malgré les protestations des Organisations Syndicales signataires de l'accord.

Les négociations « télétravail » qui sont en cours pour une mise en œuvre en 2022 continuent. Notre équipe de négociateurs reste à l'écoute de vos propositions.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



Partenaire de votre vie professionnelle